

**POLITIQUE
DE GESTION**

LA POLITIQUE DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

par Pierre SIGALA

Botaniste à l'O.N.F./Réunion

et Olivier SOULERES

Directeur régional adjoint de l'O.N.F./Réunion

RÉSUMÉ

LA POLITIQUE DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

La richesse du patrimoine naturel, notamment végétal, de la Réunion est grande mais bien menacée par les activités humaines.

Les efforts de protection se sont d'abord voulus purement utilitaires (lutte contre l'érosion, stabilisation des dunes...).

L'Office National des Forêts développe aujourd'hui une stratégie destinée à préserver le maximum de la variabilité originelle, spécifique ou génétique, en s'entourant de toutes les compétences utiles.

MOTS-CLÉS : VÉGÉTATION ; FORMATION VÉGÉTALE NATURELLE ; RÉSERVE NATURELLE ; CONSERVATION DE LA NATURE ; RÉUNION ; ILE.

ABSTRACT

POLICY RELATING TO THE PROTECTION OF THE NATURAL ENVIRONMENT

Reunion has a very rich natural vegetation ; it is nevertheless threatened by human activities.

Efforts to protect the environment were made initially for utilitarian purposes (erosion control, sand dune fixation...). Today, the Office National des Forêts is developing a strategy to preserve the maximum of primordial variability, either specifically or genetically, making use of all relevant scientific skills.

KEY-WORDS : VEGETATION ; PLANT FORMATION ; NATURE RESERVES ; NATURE CONSERVATION ; REUNION ; ISLAND.

RESUMEN

POLITICA DE PROTECCION DE LOS MEDIOS NATURALES

La isla de la Reunión cuenta con un patrimonio natural, principalmente vegetal, extraordinario que hoy en día se encuentra amenazado por las actividades humanas.

Los esfuerzos de protección emprendidos fueron, a propósito, en primer lugar puramente utilitarios (lucha contra la erosión, estabilización de las dunas, etc.).

El Office National des Forêts está desarrollando actualmente una estrategia destinada a preservar al máximo la variabilidad original, específica o genética, recurriendo a la competencia de todos los profesionales que puedan ser útiles.

PALABRAS CLAVES : VEGETACIÓN ; FORMACIONES VEGETALES ; RESERVAS NATURALES ; CONSERVACIÓN DE LA NATURALEZA ; REUNIÓN ; ISLA.

Isolé, le milieu naturel de la Réunion était un monde à part entière jusqu'au XVIII^e siècle. L'intrusion de l'homme, de plantes et d'animaux nouveaux bouleversa ce fragile équilibre.

Le relief permit une protection naturelle peu commune de par le monde et la conservation de cet écosystème, très mal connu mais relativement simple, est d'un intérêt scientifique majeur pour la compréhension de forêts tropicales beaucoup plus complexes.

UN SOUCI NÉCESSAIRE

D'un point de vue éthique, nous avons la responsabilité de transmettre cet héritage aux générations futures dans le meilleur état possible.

Nécessaire aussi la préservation des différentes espèces végétales réunionnaises peu ou mal connues, qui présenteront peut-être un jour un intérêt pharmaceutique ou apporteront le gène de résistance à telle ou telle agression.

Enfin la préservation du milieu naturel est un atout touristique majeur dans la mesure où la végétation peut marquer d'une façon très forte le paysage. Les tamarins des Hauts ou les fougères arborescentes ne sont-ils pas indissociables des Hauts de la Réunion ?

Pour toutes ces raisons : scientifiques, éthiques économiques ou touristiques, une protection particulière s'impose.

UN SOUCI ANCIEN

La protection constitue effectivement un souci ancien à la Réunion.

Dès 1701, la Compagnie des Indes y prescrit « d'interdire de défricher du côté de la mer, et de n'abattre aucun arbre sans sa permission ».

Au XIX^e siècle sont développées diverses mesures destinées à la protection :

- Réglementation sévère en ce qui concerne la coupe, l'enlèvement, le transport et la vente de certains végétaux : palmistes, fanjans (fougères arborescentes).

- Réglementation pour limiter l'érosion de certaines zones telles que pentes d'encaissement des cirques et sommets de ces mêmes pentes, ainsi



Asplenium nidus - Le « Nid d'oiseau ». Une des épiphytes protégées de la forêt de Bois de couleur des Bas (forêt mégatherme hygrophile).

que les pitons et les mornes ; versants des rivières, bras ou ravines et leurs affluents ; abords des sources ou des captages d'eau et des réservoirs d'eau naturels ; dunes littorales.

Toutes ces mesures figurent aujourd'hui au sein du Code forestier.

Les premières interventions réellement menées en faveur du milieu à la Réunion remontent toutefois à la création des premières réserves naturelles : Mare Longue en 1957

(13,06 ha), Grand Matarum (3,50 ha) et Piton bleu (4,25 ha) en 1963 à Cilaos, suivie en 1987 par la publication de listes d'espèces protégées : 61 espèces végétales (2 ptéridophytes, 8 monocotylédones, 51 dicotylédones) et 49 espèces animales : 3 reptiles, 2 insectes, 41 oiseaux, 3 mammifères.

Parallèlement, les acquisitions du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres visaient à protéger les sites littoraux contre

toute construction mais présentaient parfois un intérêt dans le domaine de la protection des richesses biologiques et, notamment, dans le cas des deux terrains suivants : Bois Blanc, soit 361 ha de forêts mégathermes hygrophiles et Berges de l'étang du Gol, avec 31 ha de végétation et faune aquatique.

Tous deux bénéficient du régime forestier et sont gérés à ce titre par l'O.N.F.

AUJOURD'HUI UNE STRATÉGIE

Commencée il y a plus de trente ans, la protection est maintenant une composante à part entière de la politique de l'O.N.F. Depuis 10 ans, une stratégie se développe visant à accroître les surfaces protégées, à mieux les gérer et à les faire apprécier :

- en 1981, agrandissement de la Réserve naturelle de Mare Longue, portée à 68 ha ;

- en 1982, mission de M. BOSSER, botaniste à l'ORSTOM, permettant de définir en quelque sorte un plan d'action en vue de la création d'un réseau de réserves. Depuis, près de la moitié de ces propositions a donné lieu à un classement en réserves.

D'ores et déjà, un statut de protection porte sur 7 % du territoire géré par l'O.N.F. ; 1991 verra la création d'une réserve biologique domaniale sur 5 300 ha à Bébou, massif particulièrement préservé jusqu'à ce jour.

En outre, en 1992/1993, un statut de protection sera attribué à une partie du Cirque de Mafate (végétation semi-xérophile) et à une partie des Hauts de St-Denis ou de la Plaine-des-Fougères (forêt mésotherme hygrophile).

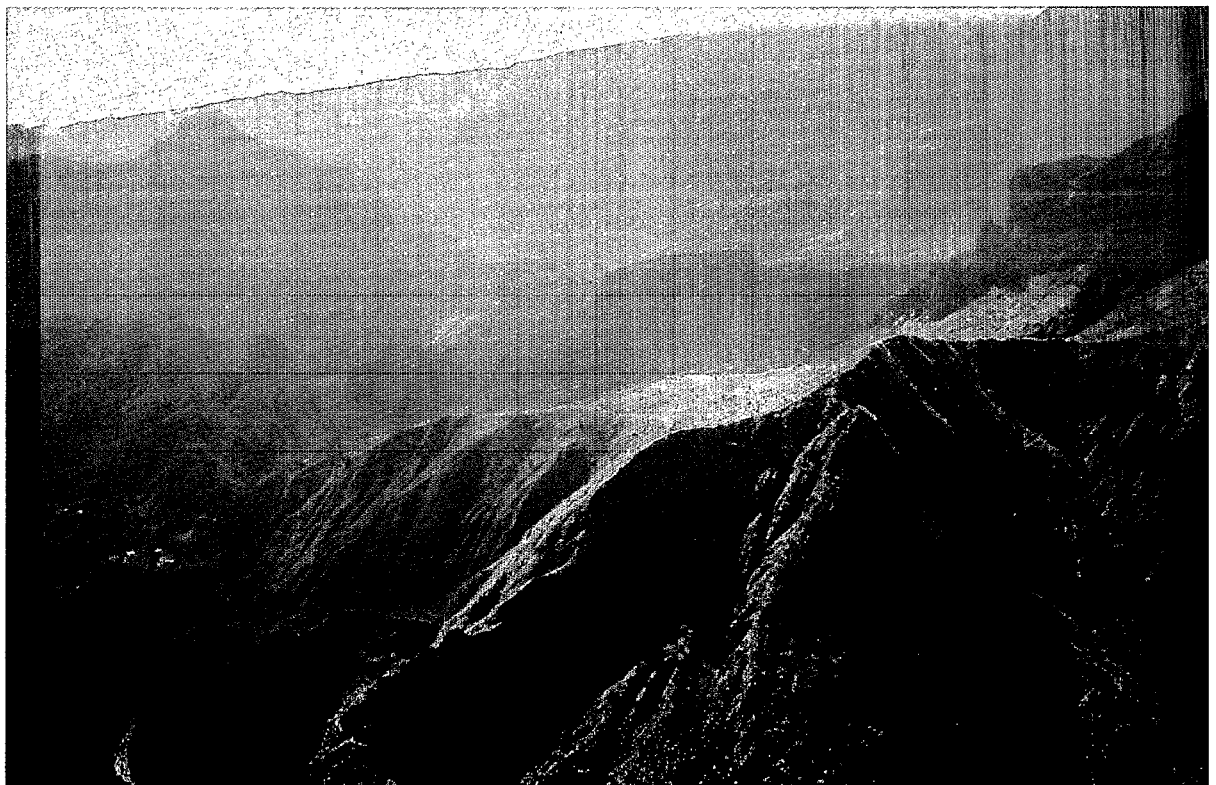
Les territoires sous statut de réserves représenteront ainsi 15 % du domaine géré et 6 % de la surface de l'île.

Toutes ces réserves sont dirigées, c'est-à-dire que l'O.N.F. y intervient pour assurer la pérennité des écosystèmes. A Mare Longue, les fougères d'espèces exotiques sont remplacés par des espèces indigènes rares ou communes. A Cilaos, le Privet (*Ligustrum robustum* var. *walkeri*), une peste végétale récemment introduite, fait l'objet d'une lutte acharnée.

Enfin grâce à des équipements légers et à des publications adaptées, l'accueil et l'information du public sont assurés, permettant la découverte de ces forêts primaires.

DES PROJETS AMBITIEUX

Bien que le niveau de protection atteint soit très satisfaisant : 12 000 ha concernés en 1991, dont 7 500 ha (Cilaos, Bébou, Mazerin) d'un seul tenant, il importe de poursuivre cet effort, en intégrant des



Protection des espèces, des formations végétales... mais aussi des sites.

TABLEAU I

Superficie des principales formations forestières indigènes (ha)

	Avant l'arrivée de l'homme sur l'île	Actuellement	Réserves actuelles ou en cours d'achèvement
Forêt semi-sèche	35 000	3 500*	150
Forêt humide de basse altitude	32 000	500	220
Forêt humide de moyenne altitude	56 500	4 000	650
Forêt d'altitude	123 000	65 000	5 500

* Formation en fait très dégradée.

TABLEAU II

Etat d'avancement des dossiers de réserves domaniales (février 1991)

Désignation et territoire communal	Surface (ha)		Végétation typique
Mare Longue (Saint-Philippe)	68	Réserve naturelle 28.09.81	Forêt mégatherme hygrophile de basse altitude
Mazerin (Bras Panon)	1 869	R.B.D. 20.09.85	Fourrés très hygrophiles à <i>Pandanus</i> , Avoune, végétation éricoïde
Hauts de bois de nèfles (Saint-Paul)	179 (25)	R.B.D. 20.03.85	Forêt humide hétérogène de montagne à <i>Dombeya spp.</i> Forêt à <i>Acacia heterophylla</i>
Les mares (Sainte-Rose)	935	R.B.D. 16.11.87	Fourrés éricoïdes altimontains Pelouse d'altitude
Hauts de Saint-Philippe (Saint-Philippe)	4 073	R.B.D. 16.11.87	Toutes les formations depuis les pelouses d'altitude jusqu'à la forêt hétérogène de moyenne altitude
Cilaos (Cilaos)	808	R.B.D. 20.07.89	Forêt de piedmont des cirques sous le vent
Palmistes (Grande terre Bellême)	97	R.B.D. en cours de classement	Forêt humide hétérogène de moyenne altitude
Bois blanc (Sainte-Rose)	150	Réserve du C.E.L.R.L.	Forêt mégatherme hygrophile de basse altitude

R.B.D. : Réserve Biologique Domaniale.

C.E.L.R.L. : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

considérations touchant aux objectifs et au suivi de la gestion.

D'abord en orientant la création de nouvelles réserves vers les milieux les plus menacés, puis vers la prise en compte de facteurs liés à la génétique des populations pour préciser leur étendue et leur répartition... en associant les spécialistes de différentes disciplines à la gestion.

Pour cela il a été créé un Comité scientifique consultatif, composé de personnalités scientifiques indépendantes. Réuni au moins une fois l'an, ce Comité, auquel est exposée la politique de l'O.N.F., oriente et éclaire la protection de certains milieux.

Ensuite en apportant son appui au projet de Parc national, l'O.N.F. veut dépasser le cadre scientifique des réserves pour intégrer à la protection des milieux le développement du tourisme vert, facteur-clé pour les Hauts de la Réunion. Le Parc national, label reconnu, consacrera aux yeux de la communauté internationale la protection de la nature.

En induisant de nombreuses activités annexes mais toujours coordonnées, la structure Parc lancera une dynamique nouvelle et ambitieuse.

Enfin, en participant au sauvetage ou à la réintroduction à la Réunion d'animaux en voie de disparition originaires des Mascareignes, comme le Foudi de Maurice, l'O.N.F. se veut

novateur dans certaines actions originales.

CONCLUSION

La richesse du patrimoine naturel de la Réunion justifiait et justifie toujours des efforts importants en vue de son aménagement et de sa conservation.

La démarche suivie, associant protection *ex situ* avec le Conservatoire Botanique de Mascarin en vue de réintroductions éventuelles et protection *in situ* avec la constitution et la gestion d'un réseau des réserves, montre chaque jour son intérêt.

Parmi ses avantages, il ne faut pas passer sous silence la naissance d'un dialogue entre toutes les parties concernées et l'acquisition d'une méthode dont on peut penser qu'elle sera appliquée à d'autres cas que celui de la Réunion. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAUMER (M.), 1978. — La conservation et la valorisation des ressources écologiques dans les îles des Comores, de Maurice, de la Réunion et des Seychelles. A.C.C.T.

BERTILE (W.), 1987. — La Réunion. Atlas thématique et régional. Ed. Arts graphiques modernes, Saint-Denis, Ile de la Réunion, 162 p.

BOSSER (J.), 1982. — Projet de constitution de réserves biologiques dans le domaine forestier à la Réunion. Rapport de mission ORSTOM, doc. dact., 35 p.

DOUMENGE (C.) et RENARD (Y.), 1989. — La conservation des écosystèmes forestiers de l'île de la Réunion. U.I.C.N.-S.R.E.P.E.N., Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni), VIII + 85 p.

DUPONT (J.), GIRARD (J.-C.) et GUINET (M.), 1989. — Flore en détresse. Le livre rouge des plantes indigènes menacées à la Réunion. S.R.E.P.E.N., Région Réunion, Saint-Denis, Ile de la Réunion, 133 p.

LESOUF (J.-Y.), 1983. — Compte rendu de la première mission de sauvetage des éléments les plus menacés de la Flore des Mascareignes (La Réunion, Maurice, Rodrigues). W.W.F., France et Conservatoire du Stangalarch, Brest, 46 p.

SIGALA (P.), 1988. — Protection des forêts naturelles de la Réunion. Rapport ESAT, C.N.E.A.R.C. et ENGREF, Montpellier, 33 p., 2 tab., 8 fig., 3 cartes.

THEBAUD (C.), 1988. — Le privet ou « Troène de Maurice » *Ligustrum robustum* var. « *walkeri* » va-t-il envahir les forêts de la Réunion? Doct. dact. Rég. Réunion, Saint-Denis, île de la Réunion, 7 p.